SÉNAT SENATE

CANADA

DÉBATS DU SÉNAT

1re SESSION • 45e LÉGISLATURE • VOLUME 154 • NUMÉRO 106

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 25 novembre 2026

L’honorable RAYMONDE GAGNÉ
Présidente

TABLE DES MATIÈRES

(L'index quotidien des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Centre des publications : Publications@sen.parl.gc.ca

Publié par le Sénat
Disponible sur Internet : http://www.parl.gc.ca

LE SÉNAT

Le mercredi 25 novembre 2026

La séance est ouverte à 14 heures, la Présidente étant au fauteuil.

Prière.

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

VISITEUR À LA TRIBUNE

Son Honneur la Présidente : Honorables sénateurs, je vous signale la présence à la tribune de Son Excellence Jean Claude Kugener, ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg.

Au nom de tous les honorables sénateurs, je vous souhaite la bienvenue au Sénat du Canada.

Des voix : Bravo!

L'AMBASSADE DU LUXEMBOURG AU CANADA

L'honorable Danièle Henkel : Honorables sénateurs, il y a deux ans, Son Excellence Jean Claude Kugener arrivait à Ottawa avec la mission d'établir la première ambassade du Grand-Duché de Luxembourg au Canada, officiellement inaugurée en juin 2025. Cette ouverture, décidée plusieurs années auparavant, répondait à trois motivations qui en disent long sur les relations entre nos deux pays.

[*Traduction*]

La première est historique. En 1940, après l'invasion du Luxembourg par l'Allemagne nazie, la grande-duchesse Charlotte, sa famille et le premier ministre Pierre Dupong ont trouvé refuge à Montréal. De 1941 à 1944, le gouvernement en exil du Luxembourg avait ses bureaux dans la ville.

La deuxième raison a trait à l'Europe. Le Luxembourg figure parmi les six pays qui ont posé les assises de l'Union européenne telle que nous la connaissons aujourd'hui. Depuis l'ouverture de son ambassade à Ottawa, les 27 États membres de l'Union européenne ont chacun leur ambassade dans la capitale du Canada. Cette étape coïncide avec un resserrement des liens entre le Canada et l'Union européenne.

Enfin, il y a la relation économique. Le Luxembourg constitue maintenant la neuvième plus importante source d'investissements étrangers directs au Canada. En 2025, ces investissements se chiffraient à 28,3 milliards de dollars dans des secteurs aussi variés que l'acier, la technologie spatiale et les services financiers.

[*Français*]

Cette coopération continue de progresser. En février dernier, à l'occasion de la visite à Ottawa du premier ministre luxembourgeois, Luc Frieden, nos deux gouvernements ont convenu de renforcer leur collaboration. Je me réjouis aussi de voir nos échanges culturels se développer avec une nouvelle entente de coopération dans le cinéma entre le Québec et le Luxembourg.

D'un point de vue plus personnel, ayant eu le privilège d'être reçue par l'ambassadeur, j'ai été particulièrement sensible à l'élégance de son accueil et à cette attention portée aux détails, qui est au cœur de l'art du savoir-recevoir. À voir l'énergie qu'il déploie avec son équipe depuis deux ans, je suis convaincue que les relations entre le Canada et le Luxembourg n'ont pas fini de nous réserver de très belles surprises.

Merci, *meegwetch*.

VISITEUR À LA TRIBUNE

Son Honneur la Présidente : Honorables sénateurs, je vous signale la présence à la tribune de Karliin Aariak, commissaire aux langues du Nunavut. Elle est l'invitée de l'honorable sénateur Cormier.

Au nom de tous les honorables sénateurs, je vous souhaite la bienvenue au Sénat du Canada.

Des voix : Bravo!

[*Traduction*]

LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE

L'honorable Flordeliz (Gigi) Osler : Honorables sénateurs, le 25 novembre marque la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, une journée vouée à la prise de conscience de l'ampleur de la violence et à l'engagement à agir pour faire changer les choses. Aujourd'hui marque également le coup d'envoi de la campagne des 16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le sexe.

Si les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée, la violence fondée sur le sexe touche des personnes de tous genres, y compris les hommes et les garçons, ainsi que les personnes bispirituelles, transgenres et non binaires.

Lancée pour la première fois en 1991 par des défenseurs des droits des femmes, la campagne mondiale des 16 jours d'action contre la violence fondée sur le sexe se poursuit jusqu'au 10 décembre, qui est la Journée internationale des droits de la personne, car vivre à l'abri de la violence est un droit fondamental.

L'ampleur de la violence est évidente et a des répercussions sur les personnes, les familles, les générations ainsi que sur la société et les systèmes de santé et de justice. L'Organisation mondiale de la santé estime que, dans le monde, près d'une femme sur trois est victime de violence physique ou sexuelle.

Au Canada, l'année dernière, la police a recensé plus de 133 000 victimes de violence faite par un partenaire intime. Il s'agit du taux le plus élevé depuis le début de la collecte de données comparables en 2009. Selon Statistique Canada, la violence entre partenaires intimes n'est souvent pas signalée, car les victimes peuvent ne pas considérer ce qu'elles subissent comme un acte criminel, ne pas savoir comment demander de l'aide, être dans l'incapacité de signaler leurs agressions ou encore être dépendantes de leur agresseur. Ainsi, les données communiquées par la police constituent probablement une sous-estimation de l'ampleur réelle de la violence contre les femmes et les filles au Canada.

Cette année, ONU Femmes utilise le mot-clic #Pasdexcuse pour lancer un appel à l'action reposant sur trois piliers qui se renforcent mutuellement : assurer la justice, protéger les survivantes et mettre fin à l'impunité.

Si l'on veut assurer la justice, il faut renforcer les lois et améliorer la façon dont les systèmes de justice font enquête, intentent des poursuites et se prononcent dans les affaires de violence contre les femmes et les filles.

Protéger les survivantes signifie élargir l'accès aux renseignements juridiques et à l'aide juridique, de même que fournir des refuges, des mesures de protection et du soutien en santé mentale, y compris en cas d'urgence humanitaire.

Si l'on veut mettre fin à l'impunité, il faut renforcer les enquêtes et les poursuites afin de tenir les auteurs de ces crimes responsables de leurs actes, offrir des recours aux personnes survivantes et améliorer la surveillance des institutions.

Chers collègues, l'éradication de la violence fondée sur le sexe et de la violence contre les femmes et les filles est un travail collectif qui se fait à une échelle exigeant des mesures concrètes.

Alors que nous soulignons le 25 novembre au Sénat, et au cours de chacun des 16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le sexe, protégeons les personnes survivantes, soutenons ceux qui travaillent à la prévention et bâtissons un pays où chaque personne peut vivre à l'abri de la peur et de la violence.

Merci. *Meegwetch*.

[*Français*]

VISITEUR À LA TRIBUNE

Son Honneur la Présidente : Honorables sénateurs, je vous signale la présence à la tribune de Yves Trépanier, ancien cadre à la Banque Royale du Canada et président du comité organisateur du Tour du Silence du Suroît. Il est l'invité de l'honorable sénateur Loffreda.

Au nom de tous les honorables sénateurs, je vous souhaite la bienvenue au Sénat du Canada.

Des voix : Bravo!

• (1410)

LA JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES LA TRAGÉDIE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

L'honorable Manuelle Oudar : Honorables sénatrices et sénateurs, je prends la parole aujourd'hui en cette Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, qui marque le début de 16 jours de campagne contre la violence faite aux femmes.

Ce sont 16 jours pour rappeler l'importance de protéger les femmes victimes de violence et de défendre leurs droits. C'est aussi l'occasion d'honorer la mémoire de celles qui nous ont quittés et de contribuer à bâtir un avenir où aucune femme n'aura à subir de la violence, ni chez elle, ni au travail, ni dans l'espace public, ni en ligne.

La violence faite aux femmes prend plusieurs formes. Elle peut être physique, psychologique, sexuelle, économique ou numérique, et, trop souvent, elle demeure silencieuse.

Ces journées de sensibilisation nous invitent également à prendre conscience de ces réalités et de leurs conséquences sur la vie des femmes. Elles nous rappellent aussi notre responsabilité collective envers les survivantes et leurs familles, de soutenir les organismes qui interviennent auprès des victimes et, surtout, d'agir pour prévenir et éliminer la violence.

Dans quelques jours, le 6 décembre prochain nous rappellera aussi un événement qui a profondément marqué notre histoire, la tragédie survenue en 1989 à l'École Polytechnique de Montréal, où 14 femmes ont été assassinées parce qu'elles étaient des femmes. Leur absence demeure, 37 ans plus tard. Leur souvenir demeure aussi.

C'est en leur mémoire que s'élèveront 14 faisceaux lumineux dans le ciel de Montréal, auxquels cette année encore s'ajoutera un 15e faisceau en hommage à toutes les femmes victimes de féminicides, un puissant symbole de reconnaissance et de solidarité.

Cette solidarité s'exprime aussi au quotidien à travers le travail des maisons d'hébergement, des intervenantes et des organismes communautaires. Ils offrent un refuge, une écoute et, parfois, tout simplement, la possibilité de rester en vie. Je les remercie du fond du cœur.

Le travail accompli jusqu'à présent témoigne des progrès réalisés, mais le combat contre la violence faite aux femmes est loin d'être terminé. C'est un engagement commun qui n'appartient pas seulement aux femmes.

Je veux prendre ici un moment pour remercier les hommes qui choisissent d'être nos alliés, ceux qui prennent la parole, ceux qui écoutent, ceux qui interviennent et ceux qui comprennent que l'égalité et la sécurité des femmes, c'est la responsabilité de tous et de toutes.

Les 16 jours de campagne prendront fin le 10 décembre, mais notre engagement, lui, ne doit pas prendre fin. Que nos efforts d'aujourd'hui permettent aux générations de demain de grandir dans un monde plus sûr, et que le souvenir des femmes qui nous ont précédés, et auxquelles je rends hommage aujourd'hui, nous rappelle l'importance de ne jamais relâcher nos efforts. Merci, chers collègues. *Meegwetch*.

Des voix : Bravo!

[*Traduction*]

VISITEURS À LA TRIBUNE

Son Honneur la Présidente : Honorables sénateurs, je vous signale la présence à la tribune de Michael Phair, ancien conseiller municipal de la Ville d'Edmonton, et de Roger Lee, historien et récipiendaire d'un Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques. Ils sont les invités des honorables sénateurs Wells (*Alberta*) et Simons.

Au nom de tous les honorables sénateurs, je vous souhaite la bienvenue au Sénat du Canada.

Des voix : Bravo!

Son Honneur la Présidente : Honorables sénateurs, je vous signale la présence à la tribune de l'honorable Alfred Lazarus Rimah, ministre du Gouvernement provincial et du Renforcement institutionnel, et de l'honorable James Bonuga, ministre de la Culture et du Tourisme des Îles Salomon, ainsi que de l'honorable Ashwant K. Dwivedi, consul général honoraire des Îles Salomon au Canada. Ils sont les invités de l'honorable sénateur Dhillon.

Au nom de tous les honorables sénateurs, je vous souhaite la bienvenue au Sénat du Canada.

Des voix : Bravo!

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÎLES SALOMON

L'honorable Baltej S. Dhillon : Honorables sénateurs, aujourd'hui, j'ai le privilège et le plaisir d'accueillir des amis des Îles Salomon et de souligner un jalon dans notre relation : la première visite officielle dans cette enceinte de représentants élus de leur pays. Bienvenue.

Des voix : Bravo!

Le sénateur Dhillon : Nous accueillons l'honorable Lazarus Rimah, ministre du Gouvernement provincial et du Renforcement institutionnel et député d'East Central Guadalcanal, et l'honorable James Bonuga, ministre de la Culture et du Tourisme et député de Temotu Pele.

Fait intéressant, le ministre Rimah nous a dit hier que, quand il se rend dans la capitale, ça lui prend une semaine en bateau. Cela met certainement en perspective certaines de nos obligations en matière de déplacements.

Je souhaite également la bienvenue à M. Ashwant Dwivedi, consul général honoraire des Îles Salomon au Canada, dont le dévouement a contribué à rapprocher nos communautés. Cette visite est en grande partie attribuable à ses efforts soutenus pour renforcer les liens entre nos deux pays, et je le remercie du dévouement et de la persévérance qui ont contribué à nous rassembler aujourd'hui.

Chers collègues, la valeur d'une relation entre deux pays se comprend souvent mieux au travers de la vie des personnes qu'elle rapproche.

Le ministre Rimah s'est fait le champion de partenariats avec le Canada qui ont ouvert des portes aux habitants de Guadalcanal en matière d'éducation, de développement des compétences et d'emploi. Grâce à des partenariats canadiens dans le domaine de l'éducation, notamment au travail de Canadian International Training & Education Corp, des possibilités s'offrent également aux femmes et aux filles dans des collectivités comme Temotu Pele.

Nos invités nous apportent également des points de vue qui méritent une attention particulière de notre part.

Dans la circonscription du ministre Bonuga, les effets des changements climatiques exercent une pression croissante sur l'accès à l'eau douce et la sécurité alimentaire. Pour les familles qu'il représente, ces préoccupations font partie de la vie quotidienne.

Chers collègues, les relations entre nos pays se renforcent quand nous prenons le temps de nous comprendre les uns les autres, de donner suite à nos discussions et de continuer le dialogue après une visite.

J'espère que nos invités quitteront Ottawa en sachant qu'ils ont des alliés dans cette enceinte qui s'intéressent à leurs collectivités et qui se réjouissent à l'idée de poursuivre le travail que nous commençons ici ensemble.

Puissent les relations que nous renforçons maintenant déboucher sur des perspectives durables pour les populations de nos deux pays.

Merci.

Des voix : Bravo!

[*Français*]

VISITEURS À LA TRIBUNE

Son Honneur la Présidente : Honorables sénateurs, je vous signale la présence à la tribune de membres de la diaspora haïtienne au Canada. Ils sont les invités de l'honorable sénatrice Youance.

Au nom de tous les honorables sénateurs, je vous souhaite la bienvenue au Sénat du Canada.

Des voix : Bravo!

LA COMMUNAUTÉ HAÏTIENNE AU CANADA

L'honorable Suze Youance : Chers collègues, c'est avec un immense plaisir que nous accueillons aujourd'hui au Sénat du Canada des membres de la diaspora haïtienne. Le Sénat est un lieu qui incarne les valeurs de démocratie, de dialogue et d'inclusion qui sont au cœur de notre société.

Votre présence parmi nous est l'occasion de souligner la contribution exceptionnelle de la communauté haïtienne au Canada. Par votre travail, votre engagement, votre créativité et votre résilience, vous enrichissez notre pays et vous participez activement à son développement dans tous les domaines de la vie collective. Nous célébrons également les liens profonds qui unissent le Canada et Haïti. Ces liens sont portés par des valeurs communes de solidarité, de courage et d'espoir.

Ils se renforcent chaque jour grâce aux femmes et aux hommes de la diaspora qui bâtissent des ponts entre leurs racines et leur pays d'accueil. Au cours de nos échanges aujourd'hui, nous avons évoqué l'avenir d'Haïti et la conviction partagée par plusieurs que la sortie de crise passera en grande partie par le leadership et l'engagement des femmes haïtiennes. Cette réflexion prend une résonance particulière alors que débute la campagne mondiale des seize jours d'activisme contre les violences faites aux femmes.

C'est un rappel puissant que, malgré le fait qu'elles soient parmi les premières victimes de la crise actuelle, les femmes haïtiennes demeurent aussi parmi les plus grandes porteuses d'espoir, de résilience et de transformation pour le pays. Votre parcours nous rappelle qu'une société est plus forte lorsqu'elle valorise la diversité de ses expériences, des cultures et des talents.

Au nom de tous ceux qui vous reçoivent aujourd'hui, je vous souhaite la plus chaleureuse des bienvenues au Sénat du Canada. Merci de votre présence, de votre engagement et de votre contribution remarquable à la société canadienne. Merci.

Des voix : Bravo!

[*Traduction*]

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LA JAMAÏQUE

L'honorable Rosemary Moodie : Honorables sénateurs, je prends la parole aujourd'hui pour souligner le 60e anniversaire de l'accord bilatéral entre le Canada et la Jamaïque, qui a établi le Programme des travailleurs agricoles saisonniers en 1966.

• (1420)

Depuis 60 ans, ce programme constitue la pierre angulaire des relations entre nos deux pays, des relations fondées sur la coopération, le respect mutuel et la prospérité partagée. On ne saurait trop souligner l'importance de la contribution des travailleurs agricoles jamaïcains au Canada. Leur ardeur au travail et leur dévouement contribuent à soutenir les exploitations agricoles canadiennes, à renforcer les collectivités rurales et à garantir la sécurité alimentaire de notre pays. Parallèlement, les salaires des travailleurs jamaïcains et l'argent qu'ils envoient à leurs proches aident des familles jamaïcaines à subvenir à leurs besoins, financent l'éducation, améliorent les conditions de logement et contribuent au développement économique dans toute la Jamaïque.

Ce partenariat est avantageux pour nos deux pays, en plus de créer des liens durables entre les collectivités canadiennes et les travailleurs jamaïcains. Au fil des ans, le programme a évolué grâce à la collaboration entre les deux gouvernements, les employeurs du secteur agricole et les représentants des travailleurs. Les améliorations apportées aux conditions de travail et de vie, aux normes de santé et de sécurité ainsi qu'aux contrats de travail ont renforcé la protection des travailleurs et permettent au programme de continuer de répondre aux besoins tant des travailleurs que des employeurs.

En outre, la Jamaïque investit dans la préparation de ses travailleurs pour répondre aux exigences du secteur agricole canadien, grâce à une meilleure formation initiale, à de la formation subséquente et au perfectionnement des compétences. Alors que l'agriculture canadienne adopte de nouvelles technologies et des pratiques de production modernes, ces investissements permettent aux travailleurs jamaïcains de disposer des atouts nécessaires pour apporter leur contribution à un secteur de plus en plus innovateur.

Nous devons également saluer le travail important fait par le service de liaison jamaïcain, qui apporte un soutien essentiel aux travailleurs tout au long de leur séjour de travail au Canada. Grâce à ses visites sur les lieux de travail, à ses initiatives de défense des droits, à ses conseils et à son assistance sociale, ce service joue un rôle essentiel dans la protection des travailleurs et le renforcement du programme.

Honorables sénateurs, le succès de ce programme est le fruit du dévouement de milliers de travailleurs jamaïcains qui ont mis leurs compétences et leur temps au service de l'agriculture canadienne au cours des 60 dernières années.

Nous saluons aussi les agriculteurs et les employeurs canadiens qui ont rendu ce partenariat possible. Alors que nous célébrons ce jalon important, renouvelons notre engagement à renforcer et à moderniser le programme en accordant une attention soutenue au bien-être des travailleurs, à l'équité des conditions de travail et au perfectionnement des compétences. Puissent les 60 prochaines années s'appuyer sur ce legs remarquable d'amitié, de coopération et de prospérité commune entre le Canada et la Jamaïque.

Merci.

Des voix : Bravo!

AFFAIRES COURANTES

PROJET DE LOI SUR LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES

PRÉSENTATION DU SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE

L'honorable Paulette Senior, présidente du Comité sénatorial permanent des droits de la personne, présente le rapport suivant :

Le mercredi 25 novembre 2026

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-235, Loi concernant la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes, a, conformément à l'ordre de renvoi du 26 mai 2026, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec la modification suivante :

1. *Article 3, page 3* : Remplacer les lignes 23 et 24 par ce qui suit :

« personnes — notamment les femmes et les filles noires, sud-asiatiques et asiatiques, inuites, métisses et des Premières Nations, les personnes 2ELGBTQI+, les garçons noirs, les jeunes à risque et ».

Respectueusement soumis,

La présidente,

PAULETTE SENIOR

Son Honneur la Présidente : Honorables sénateurs, quand étudierons-nous le rapport?

(Sur la motion de la sénatrice Senior, l'étude du rapport est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

L'AJOURNEMENT

PRÉAVIS DE MOTION

L'honorable Patti LaBoucane-Benson (coordonnatrice législative du représentant du gouvernement au Sénat) : Honorables sénateurs, je donne préavis que, à la prochaine séance du Sénat, je proposerai :

> Que, lorsque le Sénat s'ajournera après l'adoption de cette motion, il demeure ajourné jusqu'au mardi 1er décembre 2026, à 14 heures.

PARLAMERICAS

LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CDP 30), TENUE DU 10 AU 21 NOVEMBRE 2025—DÉPÔT DU RAPPORT

L'honorable Michael L. MacDonald : Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport de la Section canadienne ParlAmericas concernant la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques 2025 (COP30), tenue à Belém, au Brésil, du 10 au 21 novembre 2025.

LA DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE À WASHINGTON, DU 25 AU 27 MARS 2025—DÉPÔT DU RAPPORT

L'honorable Michael L. MacDonald : Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport de la Section canadienne ParlAmericas concernant la visite de la délégation parlementaire à Washington, tenue à Washington, D.C., aux États-Unis d'Amérique, du 25 au 27 mars 2025.

PÉRIODE DES QUESTIONS

LES AFFAIRES MONDIALES

LES DROITS DE LA PERSONNE EN TÜRKIYE

L'honorable Leo Housakos (leader de l'opposition) : Monsieur le leader du gouvernement, à Davos, le premier ministre a déclaré devant le monde entier que le Canada adopterait un réalisme fondé sur des valeurs. À Canberra, il a promis que les actions du Canada concorderaient avec ses valeurs. Ensuite, il s'est rendu à Ankara, où il a qualifié le président Erdoğan de « partenaire exceptionnel ».

Or, ce président, qui opprime la communauté LGBTQ, a porté atteinte à toutes les pratiques liées à la liberté de religion dans ce pays et, bien sûr, il rivalise avec le régime iranien pour ce qui est d'emprisonner quiconque s'oppose à lui.

De plus, cela fait maintenant près de 50 ans qu'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU appelle la Türkiye à se retirer du territoire qu'elle occupe dans le Nord de Chypre. Notre pays a une longue tradition, qui remonte aux années 1970 et qui transcende les changements de gouvernement, consistant à soutenir cette résolution du Conseil de sécurité de l'ONU appelant la Türkiye à se retirer de ce territoire. Cette position a-t-elle changé sous le gouvernement actuel?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Non, sénateur Housakos, elle n'a pas changé. Je réponds à cette question chaque jour depuis deux semaines. Le gouvernement soulève régulièrement des questions relatives aux droits de la personne, notamment au sujet des droits des travailleurs et de la liberté d'expression, directement auprès de pays du monde entier, y compris nos partenaires commerciaux. Nous avons des valeurs canadiennes. Ces valeurs sont chères au gouvernement, au premier ministre et aux Canadiens, et nous les défendons partout dans le monde.

Le sénateur Housakos : Si ces valeurs lui sont si chères, le premier ministre a-t-il, lors de son passage à Ankara, discuté du traitement réservé à la communauté LGBTQ? A-t-il discuté de la liberté de religion dans ce pays? A-t-il mentionné l'emprisonnement d'adversaires politiques en Türkiye? A-t-il abordé tous ces sujets ou s'est-il contenté de parler de commerce? S'il a uniquement parlé de commerce, peut-on considérer qu'il a sacrifié nos valeurs en échange de quelques sous?

Le sénateur Moreau : Sénateur Housakos, vous avez suffisamment d'expérience pour savoir pertinemment, en posant cette question, qu'il est impossible de révéler publiquement la teneur de ces discussions. Cependant, je dirai que le gouvernement tient à une chose avant tout : défendre nos valeurs.

Je me demande si le premier ministre Harper a discuté publiquement des renseignements qu'il a recueillis auprès d'autres dirigeants. La sénatrice Batters était probablement présente puisqu'elle répond par l'affirmative.

L'ENVIRONNEMENT ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

PARCS CANADA

L'honorable Michael L. MacDonald : Sénateur Moreau, le Lieu historique national Alexander-Graham-Bell et son musée, au Cap-Breton, rendent hommage à la vie et au legs de ce grand inventeur et humaniste.

Tout près de là, on trouve Beinn Bhreagh, sa résidence d'été, où lui et son épouse ont été inhumés et où ses descendants se retrouvent chaque été.

• (1430)

Ce qui intéressait avant tout Alexander Graham Bell, c'était d'aider les personnes sourdes à communiquer. Sa mère était sourde de naissance, tout comme son épouse, Mabel. À l'instar de nombreux membres de sa génération, il a cru un temps qu'il fallait décourager les mariages entre personnes sourdes parce que leurs enfants auraient davantage de risques d'être sourds eux aussi.

Voilà que Parcs Canada a décidé d'accuser Alexander Graham Bell d'eugénisme. Il n'avait pourtant rien à voir avec l'eugénisme. Il s'opposait à la stérilisation forcée et aux lois interdisant ce type de mariages. Il s'agit là d'une calomnie injustifiée et honteuse. Ses descendants sont indignés, tout comme les Cap-Bretonnais.

Sénateur Moreau, le gouvernement va-t-il revenir sur cette décision scandaleuse et veiller à ce que le legs remarquable d'Alexander Graham Bell soit présenté avec exactitude et dans son contexte historique complet?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Je n'ai pas connaissance de cette décision prise par Parcs Canada. Comme vous soulevez la question, je vais bien sûr me renseigner et je vous tiendrai au courant de ce que j'aurai pu trouver.

Je suis convaincu de pouvoir compter sur votre collaboration pour me fournir tous les renseignements nécessaires et je m'en chargerai.

Le sénateur MacDonald : Sénateur Moreau, à l'extérieur de l'édifice du Sénat, se dressent les statues des Célèbres cinq, dont la contribution au Canada est célébrée à juste titre. Toutefois, quatre des cinq femmes étaient d'ardentes partisanes de l'eugénisme et de la stérilisation des personnes jugées indésirables. Ce sont des faits bien documentés. Si Parcs Canada souhaite revenir sur l'histoire de l'eugénisme, il trouvera au Canada des exemples authentiques auxquels il pourrait s'intéresser.

Sénateur Moreau, le gouvernement peut-il garantir aux Canadiens que Parcs Canada applique des critères uniformes d'équité et d'impartialité lorsqu'il examine l'héritage de l'ensemble des personnalités historiques canadiennes?

Le sénateur Moreau : Je peux vous assurer que je vais me renseigner sur cette question et sur la manière dont Parcs Canada aborde ce dossier. Je vous transmettrai les informations pertinentes quand je les recevrai.

LE BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

L'ÉDIFICATION DE LA NATION

L'honorable Rosa Galvez : Sénateur Moreau, depuis que le gouvernement a présenté en rafale une série de projets de loi omnibus, notamment les projets de loi C-31 et C-39, le contexte international a évolué. Les résultats des élections de mi-mandat aux États-Unis ont conduit les experts à prévoir des changements majeurs dans la position géopolitique de ce pays et à anticiper d'importantes réformes législatives.

De plus, le Canada a récemment renforcé ses partenariats commerciaux avec l'Europe et l'Asie. Malgré ces changements, le gouvernement insiste pour que l'étude de ces projets de loi complexes se fasse à toute vitesse.

Le gouvernement ne pense-t-il pas que les grands projets d'intérêt national sont réalisés plus rapidement lorsqu'ils s'appuient sur un examen parlementaire rigoureux, une consultation significative et la confiance du public?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Le gouvernement partage cet avis, et c'est précisément la raison pour laquelle nous étudions présentement le projet de loi C-39. Je pense que vous êtes au courant des travaux du comité spécial qui étudie le projet de loi C-39, notamment en ce qui a trait à l'emploi, à l'environnement et à d'autres questions.

L'idée derrière tout cela est de veiller à ce que les grands projets soient menés à bien rapidement au Canada. Tel est l'engagement du gouvernement, et c'est pourquoi il prend les mesures qu'il prend.

La sénatrice Galvez : Au cours des derniers mois, des contestations judiciaires et des questions constitutionnelles ont été soulevées par des organisations autochtones et syndicales, des scientifiques et des groupes environnementaux, notamment par près de 8 000 Canadiens qui ont demandé au Parlement d'amender le projet de loi C-39 dans le cadre d'une pétition à l'intention de la Chambre des communes parrainée par une députée libérale.

Le gouvernement mesure-t-il son succès en fonction de la rapidité avec laquelle il peut éliminer des mesures de protection prescrites par la loi ou de la rapidité avec laquelle les Canadiens verront des infrastructures durables...

[*Français*]

Son Honneur la Présidente : Merci, sénatrice Galvez.

[*Traduction*]

Le sénateur Moreau : Vous savez très bien que le projet de loi C-39 est toujours à la Chambre des communes. Nous en faisons une étude préalable. Une longue liste de témoins sera entendue ici. Le Sénat a déjà commencé son travail. Nous attendrons le rapport à propos du projet de loi C-39.

L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES

L'honorable Tony Loffreda : Sénateur Moreau, selon Statistique Canada, le taux de chômage chez les jeunes Canadiens de 15 à 24 ans est passé à 13,7 % en octobre. C'est plus du double du taux national, qui se situe à 6,7 %.

Un premier emploi apporte bien plus qu'un simple revenu; il permet d'acquérir de l'expérience, de renforcer sa confiance en soi et de jeter les bases d'une autonomie financière. Le soutien qu'apporte le gouvernement aux emplois d'été, aux stages étudiants et au développement des compétences est le bienvenu. Ces occasions doivent aussi aider les jeunes Canadiens à se bâtir une carrière durable.

Quelles mesures concrètes le gouvernement prendra-t-il pour élargir les occasions d'emploi rémunérées de premier échelon offertes tout au long de l'année, en particulier à l'intention des nouveaux diplômés? Que fera-t-il pour aider les employeurs à retenir les jeunes travailleurs quand les subventions salariales fédérales prendront fin?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Je vous remercie de la question. Le gouvernement sait, sénateur Loffreda, que les jeunes Canadiens subissent actuellement une forte pression, et c'est pour cette raison qu'il investit dans des programmes clés qui soutiennent les jeunes lorsqu'ils entrent sur le marché du travail. Cette année, le gouvernement appuie plus de 175 000 emplois et possibilités de développement des compétences pour les jeunes Canadiens grâce à Emplois d'été Canada, à la Stratégie emploi et compétences jeunesse, au Programme de stages pratiques pour étudiants et à l'Initiative d'apprentissage innovant intégré au travail.

Je peux vous dire que le gouvernement a fait passer le nombre de postes offerts dans le cadre du programme Emplois d'été Canada de 70 000 à 100 000 afin qu'un plus grand nombre de jeunes puissent mettre leurs pieds dans la porte et décrocher leur premier emploi.

Dans le cadre du programme Alliances pour la main-d'œuvre, le gouvernement rassemble les employeurs, les syndicats et les établissements de formation afin que les jeunes travailleurs aient les compétences et les outils dont ils ont besoin pour réussir.

Le sénateur Loffreda : Je vous remercie de votre réponse. C'est formidable de voir le Canada soutenir les jeunes avec 175 000 emplois. Wow.

Le gouvernement s'engagera-t-il à publier les perspectives d'emploi 6 et 12 mois après la participation aux programmes d'emploi pour les jeunes financés par le gouvernement fédéral afin que les Canadiens puissent évaluer si ces investissements mènent à des emplois durables?

Le sénateur Moreau : Permettez-moi tout d'abord d'ajouter que la stratégie du gouvernement en matière d'intelligence artificielle soutiendra jusqu'à 90 000 emplois et stages pratiques pour aider les jeunes Canadiens à commencer leur carrière.

Pour répondre à votre question, chaque année, le ministère publie ses résultats en ligne dans le rapport sur les résultats ministériels. Il s'agit d'un élément essentiel du cycle de production de rapports sur les dépenses du gouvernement fédéral, qui décrit ce que chaque ministère ou organisme a réalisé au cours du dernier exercice et qui indique s'il a atteint les objectifs et respecté les engagements énoncés dans ses plans ministériels.

L'ENVIRONNEMENT ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

PARCS CANADA

L'honorable Karen Sorensen : Sénateur Moreau, Parcs Canada se verra imposer des compressions budgétaires d'environ 145 millions de dollars au cours des trois prochaines années, avec pour objectif de réaliser des économies de 75 millions de dollars chaque année par la suite. Paradoxalement, le budget prévoit également 75 millions de dollars pour rembourser à Parcs Canada les recettes perdues en raison du programme d'accès estival gratuit offert avec le laissez-passer Un Canada fort. Il me semble qu'il serait préférable d'investir ces 75 millions de dollars dans les parcs nationaux plutôt que de subventionner un laissez-passer pour des visiteurs qui auraient payé leurs frais d'accès de toute façon.

Je crois comprendre que le laissez-passer Un Canada fort se veut une mesure visant à réduire le coût de la vie afin de favoriser le tourisme au Canada. C'est un objectif louable. Cependant, d'après mon expérience, le coût d'une carte d'entrée Découverte de Parcs Canada n'a jamais constitué un obstacle majeur pour les Canadiens qui souhaitent visiter nos parcs nationaux.

Alors que l'on réduit son financement, pourquoi continue-t-on à priver Parcs Canada d'une source de revenus précieuse et utilise-t-on des fonds publics pour combler le manque à gagner?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Je sais que vous possédez une vaste expérience dans ce domaine, sénatrice Sorensen. Cela dit, le laissez-passer Un Canada fort sert un objectif économique plus large : rendre le tourisme intérieur plus abordable, encourager les Canadiens à dépenser leur argent chez eux et contribuer à la vitalité des entreprises et des collectivités établies près des parcs nationaux. Le gouvernement est conscient des répercussions financières de l'entrée gratuite. C'est pourquoi il a accordé à Parcs Canada un financement ciblé pour assurer la mise en œuvre du laissez-passer Un Canada fort.

Par ailleurs, à l'instar des autres organismes fédéraux, Parcs Canada examine ses activités afin de gagner en efficacité et de concentrer ses ressources sur son mandat principal. Rendre les parcs nationaux plus accessibles aux Canadiens, ce que fait le laissez-passer Un Canada fort, ne diminue toutefois en rien l'engagement du gouvernement de préserver ces parcs et d'en assurer la durabilité pour les années à venir.

La sénatrice Sorensen : La capacité d'accueil de nombreux parcs nationaux est déjà mise à rude épreuve durant la haute saison touristique. L'an dernier, la fréquentation a bondi de 13 % à cause du laissez-passer Un Canada fort. Il paraît peu réaliste de s'attendre à ce que Parcs Canada puisse accueillir un nombre croissant de visiteurs alors que son financement diminue.

Au-delà des assurances verbales du gouvernement, comment le gouvernement prévoit-il entretenir les parcs nationaux avec un budget réduit, alors qu'il encourage les touristes à visiter ces sites en leur offrant l'entrée gratuite? Le gouvernement serait-il prêt, à tout le moins, à envisager de revoir les dates afin que la période d'accès gratuit...

Son Honneur la Présidente : Merci, sénatrice.

Le sénateur Moreau : Je vous remercie de la question. Le gouvernement reconnaît que l'augmentation du nombre de visiteurs entraîne des pressions opérationnelles supplémentaires, en particulier dans les parcs nationaux les plus populaires pendant la haute saison touristique. Comme les représentants de Parcs Canada l'ont dit devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales, le Budget principal des dépenses de l'organisme a augmenté par rapport à l'année précédente. Le gouvernement veille à ce que l'organisme conserve la capacité de remplir son mandat de base, d'entretenir les infrastructures essentielles et d'accueillir les visiteurs dans l'ensemble de leur réseau.

• (1440)

LE BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

LES NOMINATIONS AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT

L'honorable Krista Ross : Sénateur Moreau, dans *Commentaire sur les audits financiers de 2025-2026*, la vérificatrice générale a relevé une faiblesse dans la surveillance exercée par le conseil d'administration.

En 2025, 36 des 41 sociétés d'État auditées accusaient un retard dans le processus de nomination aux postes vacants et les mandats expirés au sein de leur corps dirigeant. La vérificatrice générale a souligné ce qui suit :

> Les retards accusés dans les nominations peuvent nuire à la surveillance et, dans certains cas, empêcher les conseils d'administration de prendre les décisions qui s'imposent. Par exemple, de juin à novembre 2025, le Centre de recherches pour le développement international ne disposait pas d'un nombre suffisant d'administratrices et d'administrateurs nommés pour atteindre le quorum prévu par la loi [...] pour la validité des délibérations et de la prise de décisions.

Quelles mesures le gouvernement prend-il pour garantir que les nominations au sein des sociétés d'État se fassent en temps opportun afin de renforcer la surveillance? Je suis particulièrement préoccupée, compte tenu de la décision prise par le gouvernement, au cours de l'année dernière, de créer de nouvelles sociétés d'État.

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Je vous remercie de votre question. Eh bien, le gouvernement s'est engagé à veiller à ce que les recommandations

de la vérificatrice générale soient suivies. Chaque fois que nous recevons un rapport de la vérificatrice générale, le gouvernement accueille favorablement ses recommandations.

Je ne suis pas en mesure de vous dire exactement ce que fait le gouvernement pour s'assurer que cette recommandation sera mise en œuvre, mais je peux vous revenir avec une réponse plus précise.

La sénatrice Ross : Je vous remercie, sénateur Moreau.

Non seulement il y a eu des retards dans les nominations aux postes vacants, mais en 2025-2026, 66 % des sociétés d'État qui produisent des plans d'entreprise n'avaient pas de plan approuvé au début de l'exercice. Ces plans d'entreprise comprennent les résultats attendus et les mesures du rendement, les budgets de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les emprunts prévus. Comment les parlementaires peuvent-ils évaluer avec précision le fonctionnement des sociétés d'État du point de vue des dépenses publiques si ces dernières ne parviennent pas à respecter les délais pour leurs propres plans?

Le sénateur Moreau : C'est possible en posant une question comme celle que vous venez de poser. En posant ce genre de question, vous portez le problème à l'attention du ministre et du ministère, ce qui permet d'obtenir des réponses. Si les réponses ne viennent pas, cela soulèvera d'autres questions. C'est ainsi que fonctionnent les Parlements. Vous faites un excellent travail.

LES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT

L'honorable Denise Batters : Sénateur Moreau, le projet de loi S-212, Loi concernant une stratégie nationale pour les enfants et les jeunes au Canada, un projet de loi d'intérêt public du Sénat qui a été présenté par la sénatrice Moodie, a été adopté à l'unanimité par le Sénat.

La veille du jour où il devait être débattu à la Chambre des communes, Anna Gainey, secrétaire d'État à l'Enfance et à la Jeunesse, a déclaré que le gouvernement libéral ne l'appuierait pas ou ne lui permettrait pas de progresser au Parlement. Puis, Braedon Clark, le député libéral qui a parrainé le projet de loi, ne s'est pas présenté à deux reprises — en personne et en ligne — pour les deux heures de débat à l'étape de la deuxième lecture. Par conséquent, le projet de loi a été rayé du Feuilleton.

Sénateur Moreau, vous participez aux réunions du comité du Cabinet qui s'occupe des opérations et des affaires parlementaires, qui, je présume, examine ce genre de projets de loi du Sénat. En tant que leader du gouvernement au Sénat, avez-vous recommandé au gouvernement libéral de ne pas aller de l'avant avec ce projet de loi, qui a été adopté à l'unanimité au Sénat?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Vous n'avez jamais fait partie d'un gouvernement ni assisté à une réunion du comité du Cabinet qui est responsable des opérations, sénatrice Batters? Vous occupez votre poste depuis 10 ans. Je suppose que vous n'avez pas d'expérience en la matière. Sinon, vous sauriez que ce qui est discuté dans ce genre de comité ne doit pas être rendu public. Vous avez peut-être des questions, mais je ne peux pas répondre à celle-ci.

La sénatrice Batters : Sénateur Moreau, le comité sénatorial du Règlement envisage actuellement la création d'une liste de pratiques exemplaires relatives aux projets de loi d'intérêt public du Sénat. Peut-être que l'une de ces pratiques pour les sénateurs indépendants serait de ne pas demander à des députés libéraux de parrainer leurs projets de loi d'intérêt public après avoir tant travaillé pour les faire adopter ici.

Sénateur Moreau, en tant que représentant du Sénat auprès du gouvernement et représentant du gouvernement libéral au Sénat, quelle responsabilité assumez-vous par rapport au traitement méprisant que le gouvernement a réservé au projet de loi de la sénatrice Moodie?

Le sénateur Moreau : Aucune.

LE LOGEMENT, L'INFRASTRUCTURE ET LES COLLECTIVITÉS

LE LOGEMENT ABORDABLE

L'honorable Yonah Martin (leader adjointe de l'opposition) : Monsieur le leader du gouvernement, le gouvernement que vous représentez a promis aux Canadiens un plan pour le logement qui rétablirait l'abordabilité en construisant des logements à une échelle et à un rythme inégalés depuis des générations. Pourtant, des rapports récents indiquent que le gouvernement a non seulement renoncé à ses cibles concernant le rythme de construction et le nombre de mises en chantier, mais qu'il a aussi limité son action à des projets situés exclusivement à Toronto et à Vancouver.

Sénateur Moreau, dans ma province, la Colombie-Britannique, des familles ont du mal à trouver un logement abordable à Abbotsford, à Kelowna, à Prince George et dans de nombreuses autres localités de la province, y compris sur l'île de Vancouver et dans la région du Grand Vancouver. Peu importe où ils vivent, les Canadiens ont plus de mal que jamais à trouver un logement abordable. Pourquoi le gouvernement que vous représentez a-t-il renoncé à son engagement de s'attaquer à la crise du logement qui touche tous les Canadiens?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : L'investissement du gouvernement dans le logement est sans précédent. Le budget de 2026 permettra de construire rapidement et à grande échelle des logements inclusifs pour tous les Canadiens. Le gouvernement investira plus de 750 millions de dollars dans les logements du marché afin d'accélérer les mises en chantier ainsi que 40 milliards de dollars pour la construction de logements locatifs et la réduction des droits d'aménagement. Les logements sociaux sont destinés à tous les Canadiens qui vivent dans la pauvreté ou qui sont dans le besoin. Maisons Canada contribuera à tripler le nombre annuel de mises en chantier de logements sociaux, qui passera à plus de 24 000 au cours de la prochaine décennie.

En ce qui concerne l'itinérance, il y aura 6,5 milliards de dollars pour la prévention, 5 milliards de dollars pour le soutien intégré et 10 milliards de dollars pour le soutien au logement, dans le but de mettre fin à l'itinérance d'ici 10 ans. Aucun gouvernement n'a jamais pris de mesure d'une telle ampleur auparavant.

La sénatrice Martin : Cependant, la réalité est simple. Votre gouvernement ne tient pas les promesses qu'il a faites aux Canadiens. Vos objectifs en matière de logement continuent de diminuer, tandis que les défauts de paiement hypothécaire ont atteint leur niveau le plus élevé en plus d'une décennie, avec une hausse de 31,1 % au cours de la dernière année seulement. Quand le gouvernement cessera-t-il de faire des promesses creuses et commencera-t-il à construire les logements dont les Canadiens ont besoin?

Le sénateur Moreau : Encore une fois, je vous invite à lire le budget de 2026 et le budget de 2025, car ils contiennent tous deux des mesures en matière de logement qu'aucun gouvernement

conservateur n'a prises auparavant. Nous pouvons en constater les résultats sur le marché à Toronto et à Vancouver, comme vous l'avez mentionné dans votre question précédente. Le gouvernement agit, et les résultats sont là.

L'ENVIRONNEMENT ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

LES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'honorable Mary Coyle : Sénateur Moreau, je reviens de la COP31 en Türkiye et j'ai été heureuse de voir que le Canada a annoncé un financement international de 5,9 milliards de dollars pour la lutte contre les changements climatiques. Il a également déclaré qu'il comptait mobiliser 13 milliards de dollars, y compris auprès du secteur privé, d'ici 2031.

Selon les plans de FinDev, 75 % de ces fonds seront investis dans des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Cependant, les pays à faible revenu et plus vulnérables aux changements climatiques ont souvent besoin de subventions pour financer des mesures d'adaptation, des projets qui pourraient ne pas attirer les investissements commerciaux.

Sénateur Moreau, le Canada veillera-t-il à ce que les 25 % restants du financement pour la lutte contre les changements climatiques parviennent aux petites îles et aux États en développement, qui sont en première ligne de la crise climatique — une crise qu'ils n'ont pas causée?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Je vous remercie de votre question, sénatrice Coyle. Le gouvernement reconnaît que ce ne sont pas tous les projets d'adaptation aux changements climatiques qui se prêtent au financement commercial. C'est d'ailleurs pour cette raison que les subventions et autres contributions demeurent des éléments importants du financement international de la lutte contre les changements climatiques.

Comme vous l'avez mentionné, le gouvernement a pris un engagement important à la COP31 en annonçant 116 millions de dollars en subventions et contributions destinées à soutenir 12 projets internationaux sur les changements climatiques. Plus de la moitié de cette somme sera consacrée à l'adaptation et à la résilience aux changements climatiques. Cette enveloppe comprend 11 millions de dollars pour aider les petits États insulaires en développement à surmonter les obstacles qui limitent leur accès au financement climatique, ainsi que 10 millions de dollars pour déployer un système d'alerte rapide dans certains des pays les plus vulnérables aux changements climatiques dans le monde. Bien que je ne puisse me prononcer sur l'affectation précise des fonds à venir, le gouvernement demeure résolu à faire en sorte que le financement international du Canada pour la lutte contre les changements climatiques soit dirigé vers les pays et les collectivités qui en ont le plus besoin.

La sénatrice Coyle : Merci, sénateur Moreau.

Selon une analyse de l'Institut climatique du Canada, « le pays pourrait tout juste atteindre son objectif d'émissions pour 2030 en 2050, sans même parler de la carboneutralité ». Le rapport annuel d'Environnement et Changement climatique Canada pour 2025-2026 prévoit que le Canada manquera de 13 % son objectif en matière d'émissions pour 2035. Sénateur Moreau, quand pouvons-nous nous attendre à ce que le gouvernement fasse part aux Canadiens de ses plans concrets pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050?

Le sénateur Moreau : Le gouvernement sait que d'autres mesures sont nécessaires pour accélérer la réduction des émissions, et le Canada reste déterminé à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Le gouvernement se concentre sur des mesures pratiques visant à réduire les émissions, à attirer les investissements et à renforcer la compétitivité économique du Canada. Dans le cadre de cette démarche, le budget de 2026 prévoit un investissement de 50 milliards de dollars pour développer le réseau électrique propre et abordable du Canada — un montant considérable —, ainsi qu'un investissement de 400 millions de dollars pour aider les entreprises industrielles et manufacturières à améliorer leur efficacité énergétique et à réduire leurs émissions.

En même temps, nous sommes conscients que nous devons en faire plus...

[*Français*]

Son Honneur la Présidente : Merci, sénateur Moreau.

• (1450)

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LES MÉDICAMENTS

L'honorable Flordeliz (Gigi) Osler : Ma question s'adresse au représentant du gouvernement au Sénat.

Selon le dernier rapport annuel du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, tandis que les prix des médicaments sont demeurés stables au Canada, ils ont baissé dans la plupart des pays comparables. Par conséquent, le Canada se classe désormais au septième rang des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques où le prix courant des médicaments est le plus élevé.

Selon Statistique Canada, de plus en plus de Canadiens sautent des doses de médicaments ou ne vont pas chercher leurs médicaments sur ordonnance en raison du coût. La proportion s'élevait à 13,3 % des gens en 2025, contre 9 % en 2021.

Vu cette tendance inquiétante, quelles mesures concrètes le gouvernement prend-il pour réduire le coût des médicaments pour les Canadiens?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Merci pour la question. Le gouvernement agit sur plusieurs fronts. Il renforce la capacité du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés d'examiner le prix potentiellement excessif de médicaments brevetés. En juin 2025, ce conseil a publié, à l'intention de son personnel, de nouvelles lignes directrices qui sont entrées en vigueur en janvier 2026. Celles-ci définissent une procédure claire permettant de déterminer quels prix pourraient nécessiter la tenue d'une audience.

En juin 2026, le Groupe de travail sur le secteur des produits pharmaceutiques et des sciences de la vie, constitué par la ministre de la Santé et la ministre de l'Industrie, a publié son rapport final, qui contient 39 recommandations visant à améliorer l'accès aux médicaments et à favoriser la solidité et la compétitivité de l'industrie pharmaceutique et du secteur des sciences de la vie. Le gouvernement examine actuellement les recommandations de ce groupe de travail. De plus amples renseignements seront communiqués dans les mois à venir.

La sénatrice Osler : Merci.

L'une des principales recommandations formulées dans le rapport final publié l'année dernière par le Comité d'experts en matière d'assurance médicaments nationale consistait à réduire le prix des médicaments en élaborant une stratégie nationale pour les médicaments essentiels axée sur l'abordabilité et l'accessibilité. Le gouvernement suivra-t-il la recommandation du comité d'experts afin de réduire le prix des médicaments?

Le sénateur Moreau : Vous conviendrez certainement que, pour réduire le prix des médicaments, il faudra plus d'un outil. Une stratégie nationale pour les médicaments essentiels peut favoriser des achats concurrentiels, une meilleure surveillance des coûts, la résilience de l'approvisionnement et la prescription fondée sur des données probantes.

Grâce à la Loi sur l'assurance médicaments, le gouvernement a amorcé la prise en charge initiale des contraceptifs et des médicaments contre le diabète. Il continuera de travailler avec les provinces, les territoires et ses partenaires autochtones afin de veiller à ce que les prochaines étapes soient abordables, efficaces et viables à long terme pour les Canadiens.

ORDRE DU JOUR

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Patti LaBoucane-Benson (coordonnatrice législative du représentant du gouvernement au Sénat) : Honorables sénateurs, conformément à l'article 4-12(3) du Règlement, j'informe le Sénat que, lorsque nous passerons aux affaires du gouvernement, le Sénat abordera les travaux dans l'ordre suivant : la motion nº 101, suivie de la motion nº 102, suivie de tous les autres articles dans l'ordre où ils figurent au Feuilleton.

[*Français*]

PROJET DE LOI VISANT À RENFORCER LE SECTEUR DE LA DÉFENSE DU CANADA

AUTORISATION AU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ NATIONALE, DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS D'ÉTUDIER LA TENEUR DU PROJET DE LOI

L'honorable Patti LaBoucane-Benson (coordonnatrice législative du représentant du gouvernement au Sénat), conformément au préavis donné le 24 novembre 2026, propose :

Que, nonobstant toute disposition du Règlement, tout ordre antérieur ou toute pratique habituelle :

1. conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants soit autorisé à étudier la teneur du projet de loi C-40, Loi concernant la production, l'approvisionnement et l'investissement relativement à la défense et la sécurité nationales, déposé à la Chambre des communes le 6 octobre 2026, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat;
2. si le projet de loi est adopté en deuxième lecture, il soit renvoyé au comité, le cas échéant;
3. aux fins de son examen de la teneur et de son étude du projet de loi, le comité soit autorisé à se réunir, même si le Sénat siège à ce moment-là ou est alors ajourné, l'application des articles 12-18(1) et 12-18(2) du Règlement étant suspendue à cet égard.

Son Honneur la Présidente : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

(La motion est adoptée.)

LE SÉNAT

ADOPTION DE LA MOTION TENDANT À AUTORISER LE SÉNAT À SE RÉUNIR EN COMITÉ PLÉNIER AFIN D'ÉTUDIER LA TENEUR DU PROJET DE LOI C-42

L'honorable Patti LaBoucane-Benson (coordonnatrice législative du représentant du gouvernement au Sénat), conformément au préavis donné le 24 novembre 2026, propose :

Que, nonobstant toute disposition du Règlement, tout ordre antérieur ou toute pratique habituelle, et sans entraver les travaux relatifs au projet de loi C-42, Loi visant certaines mesures liées à l'abordabilité et au logement :

1. à 15 heures le jeudi 3 décembre 2026, le Sénat se forme en comité plénier afin d'étudier la teneur du projet de loi;
2. le comité plénier reçoive l'honorable François-Philippe Champagne, c.p., député, ministre des Finances et du Revenu national, et l'honorable Gregor Robertson, c.p., député, ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique, accompagnés d'un maximum de deux fonctionnaires chacun;
3. le comité lève sa séance au plus tard 70 minutes après le début de ses travaux, excluant les remarques introductives de la présidence ou toute suspension;
4. les remarques introductives des ministres soient limitées à un maximum de cinq minutes chacun;
5. si, au cours du comité plénier, un sénateur n'utilise pas l'entière période de 10 minutes prévue pour les interventions à l'article 12-31(3)d) du Règlement, les réponses des témoins y comprises, il puisse céder le reste de son temps à un autre sénateur;
6. si la sonnerie d'appel pour un vote retentit au moment où le comité doit se réunir, elle cesse de se faire entendre pendant le comité plénier et retentisse de nouveau une fois les travaux du comité terminés pour le temps qu'il reste;
7. il soit entendu que tous les témoins comparaissent en personne;

8. il soit entendu que les comités devant se réunir ce jour-là soient autorisés à se réunir, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard.

Son Honneur la Présidente : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Leo Housakos (leader de l'opposition) : Honorables sénateurs, je demande le consentement du Sénat pour que l'article nº 1 sous la rubrique Projets de loi d'intérêt public des Communes – Troisième lecture, sous Autres Affaires, et la motion nº 126 figurant au Feuilleton des préavis, soient avancés et appelés maintenant.

Son Honneur la Présidente : Le consentement est-il accordé, honorables sénateurs?

Des voix : D'accord.

PROJET DE LOI DE SERGUEÏ MAGNITSKI SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA DÉFENSE DES DROITS DE LA PERSONNE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE

L'honorable Leo Housakos (leader de l'opposition) propose que le projet de loi C-219, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus (loi de Sergueï Magnitski) et la Loi sur les mesures économiques spéciales, soit lu pour la troisième fois.

— Honorables sénateurs, je suis heureux de prendre la parole à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-219, Loi nº 3 de Sergueï Magnitski.

Chers collègues, je tiens une fois de plus à remercier James Bezan, député de Selkirk-Interlake-Eastman, de son travail de chef de file en vue de renforcer la législation canadienne sur les sanctions. Je remercie également le sénateur Harder, qui a appuyé ce projet de loi à titre de porte-parole bienveillant, ainsi que le sénateur Boehm et le Comité sénatorial des affaires étrangères et du commerce international pour leur examen rapide mais très rigoureux de cette mesure législative.

Chers collègues, la semaine dernière, alors que le comité étudiait le projet de loi C-219, j'ai rencontré des représentants de la Coalition des Canadiens Cubains et de l'organisme Hong Kong Watch, deux communautés qui vivent directement l'effet destructeur des régimes autoritaires et de la répression transnationale.

La Coalition des Canadiens Cubains a notamment souligné que la répression exercée par le régime cubain, la plus ancienne dictature de notre hémisphère, se poursuit sans relâche. Il y a à peine une semaine, le régime a d'ailleurs procédé à une autre vague d'arrestations ciblant des journalistes et des universitaires comme Camila Acosta, Yoani Sánchez et Jenny Pantoja Torres. Ces personnes font maintenant partie des prisonniers d'opinion — ils sont plus d'un millier — dont la seule infraction a été de défendre la liberté, la démocratie, la primauté du droit et les droits fondamentaux de la personne.

Ces récits de courage extraordinaire nous rappellent de manière frappante pourquoi les mesures prévues dans le projet de loi C-219 sont si urgemment nécessaires. Chers collègues, je ne parlerai pas de ce sujet beaucoup plus longtemps, mais j'aimerais aborder brièvement deux points soulevés lors de l'examen de ce projet de loi par le comité.

Le premier point, c'est le consensus de longue date qui existe autour de ce projet de loi. Le sénateur Harder a souligné ce consensus pendant l'étude en comité, et M. Bezan l'a réaffirmé. La force de ce projet de loi réside non seulement dans ses dispositions, mais aussi dans le message qu'il envoie. Le Parlement et le Canada s'expriment d'une seule voix pour dénoncer les autocrates et les kleptocrates de Pékin, de Moscou, de La Havane, d'Ankara et d'ailleurs; ils sont nombreux dans le monde.

• (1500)

Le Canada s'unit contre les violations des droits de la personne et la répression transnationale visant ceux qui cherchent refuge dans notre pays. De tels agissements ne seront pas tolérés.

Le deuxième point concerne l'état de préparation des fonctionnaires d'Affaires mondiales Canada et de leurs partenaires, notamment l'Agence des services frontaliers du Canada et la Gendarmerie royale du Canada, pour mettre en œuvre et utiliser les pouvoirs prévus par le projet de loi C-219.

Au cours des audiences du comité, des fonctionnaires d'Affaires mondiales Canada ont confirmé officiellement qu'ils sont prêts à recourir à ces outils et qu'aucun obstacle gouvernemental ou administratif ne viendra les en empêcher une fois le projet de loi adopté.

Chers collègues, la nécessité est évidente. La volonté des Canadiens et du Parlement est claire et unanime. Les fonctionnaires sont prêts à agir.

J'espère que nous pourrons, nous aussi, adopter à l'unanimité le projet de loi C-219 pour envoyer un message clair et sans équivoque à Vladimir Poutine, ainsi qu'à tous les dictateurs, leur indiquant que le Canada est uni dans sa lutte contre la répression internationale, la corruption et l'érosion des droits de la personne partout dans le monde. Merci, chers collègues.

L'honorable Peter Harder : Merci, sénateur Housakos, de votre contribution à l'étape de la troisième lecture. Je serai très bref et je soulignerai les deux points que vous avez soulevés : l'appui continu, bipartite et unanime que ces mesures ont reçu à la Chambre et au Sénat, au fil des dernières années; et la confirmation — qui ressortait déjà du débat à l'étape de la deuxième lecture — qu'il s'agit d'une avancée importante dans notre régime de sanctions.

Lors de nos rencontres avec les fonctionnaires, il est apparu clairement qu'ils sont prêts à aller de l'avant et que cette mesure renforcera leur collaboration constante avec des parties qui ont des vues similaires partout dans le monde en matière de coordination des régimes de sanctions.

Le dernier point que j'aimerais soulever, c'est que je souhaite que cette motion soit adoptée à l'unanimité et qu'elle le soit dès maintenant. Les gens sont prêts à la mettre en œuvre. Elle envoie un signal formidable, en particulier aux personnes qui, à Kiev, subissent l'occupation et l'agression de la Russie, un pays où nos régimes de sanctions sont très bien coordonnés et font sentir leurs effets.

Chers collègues, je vous exhorte à adopter ce projet de loi le plus rapidement possible.

Son Honneur la Présidente : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[*Français*]

LANGUES OFFICIELLES

AUTORISATION AU COMITÉ DE REPORTER LA DATE DU DÉPÔT DE SON RAPPORT FINAL SUR SON ÉTUDE SUR LE RENFORCEMENT DES RESPONSABILITÉS DES INSTITUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ARTS, DE CULTURE ET DE PATRIMOINE

L'honorable Allister Surette, conformément au préavis donné le 24 novembre 2026, propose :

> Que, nonobstant l'ordre du Sénat adopté le mercredi 29 octobre 2025, la date du rapport final du Comité sénatorial permanent des langues officielles concernant son étude sur le renforcement des responsabilités des institutions fédérales en matière d'arts, de culture et de patrimoine dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire et au Canada soit reportée du 31 mars 2027 au 30 juin 2027;
>
> Que le comité soit autorisé, nonobstant les pratiques habituelles, à déposer des rapports sur cette étude auprès de la greffière du Sénat si le Sénat ne siège pas à ce moment-là et que lesdits rapports soient réputés avoir été déposés au Sénat.

Son Honneur la Présidente : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Patti LaBoucane-Benson (coordonnatrice législative du représentant du gouvernement au Sénat) : Honorables sénateurs, avec le consentement du Sénat et nonobstant l'article 5-13(2) du Règlement, je propose :

> Que la séance soit maintenant levée.

Son Honneur la Présidente : Le consentement est-il accordé, honorables sénateurs?

Des voix : D'accord.

(*À 15 h 4, le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.*)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 25 novembre 2026

PAGE

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Visiteur à la tribune
Son Honneur la Présidente 3292

L'ambassade du Luxembourg au Canada
L'honorable Danièle Henkel 3292

Visiteur à la tribune
Son Honneur la Présidente 3292

La violence fondée sur le sexe
L'honorable Flordeliz (Gigi) Osler 3292

Visiteur à la tribune
Son Honneur la Présidente 3293

La Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
La tragédie de l'École Polytechnique de Montréal
L'honorable Manuelle Oudar 3293

Visiteurs à la tribune
Son Honneur la Présidente 3293

Les relations entre le Canada et les Îles Salomon
L'honorable Baltej S. Dhillon 3294

Visiteurs à la tribune
Son Honneur la Présidente 3294

La communauté haïtienne au Canada
L'honorable Suze Youance 3294

Les relations entre le Canada et la Jamaïque
L'honorable Rosemary Moodie 3295

AFFAIRES COURANTES

Projet de loi sur la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes (Projet de loi S-235)
Présentation du septième rapport du Comité des droits de la personne
L'honorable Paulette Senior 3295

L'ajournement
Préavis de motion
L'honorable Patti LaBoucane-Benson 3296

ParlAmericas
La Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (CdP 30), tenue du 10 au 21 novembre 2025—Dépôt du rapport
L'honorable Michael L. MacDonald 3296

La délégation parlementaire à Washington, du 25 au 27 mars 2025—Dépôt du rapport
L'honorable Michael L. MacDonald 3296

PÉRIODE DES QUESTIONS

Les affaires mondiales
Les droits de la personne en Türkiye
L'honorable Leo Housakos 3296
L'honorable Pierre Moreau 3296

L'environnement et le changement climatique
Parcs Canada
L'honorable Michael L. MacDonald 3296
L'honorable Pierre Moreau 3297

Le Bureau du Conseil privé
L'édification de la nation
L'honorable Rosa Galvez 3297
L'honorable Pierre Moreau 3297

L'emploi et le développement social
L'emploi chez les jeunes
L'honorable Tony Loffreda 3297
L'honorable Pierre Moreau 3297

L'environnement et le changement climatique
Parcs Canada
L'honorable Karen Sorensen 3298
L'honorable Pierre Moreau 3298

Le Bureau du Conseil privé
Les nominations aux sociétés d'État
L'honorable Krista Ross. 3298
L'honorable Pierre Moreau 3298
Les projets de loi d'intérêt public du Sénat
L'honorable Denise Batters 3299
L'honorable Pierre Moreau 3299

Le logement, l'infrastructure et les collectivités
Le logement abordable
L'honorable Yonah Martin 3299
L'honorable Pierre Moreau 3299

L'environnement et le changement climatique
Les engagements en matière de changements climatiques
L'honorable Mary Coyle 3300
L'honorable Pierre Moreau 3300

La santé
Les médicaments
L'honorable Flordeliz (Gigi) Osler 3300
L'honorable Pierre Moreau 3300

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 25 novembre 2026

PAGE

ORDRE DU JOUR

Les travaux du Sénat
L'honorable Patti LaBoucane-Benson 3301

Projet de loi visant à renforcer le secteur de la défense du Canada (Projet de loi C-40)
Autorisation au Comité de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants d'étudier la teneur du projet de loi
L'honorable Patti LaBoucane-Benson 3301

Le Sénat
Adoption de la motion tendant à autoriser le Sénat à se réunir en comité plénier afin d'étudier la teneur du projet de loi C-42
L'honorable Patti LaBoucane-Benson 3301

Les travaux du Sénat
L'honorable Leo Housakos 3302

PAGE

Projet de loi de Sergueï Magnitski sur la lutte contre la corruption et la défense des droits de la personne à l'échelle internationale (Projet de loi C-219)
Projet de loi modificatif—Troisième lecture
L'honorable Leo Housakos 3302
L'honorable Peter Harder 3302

Langues officielles
Autorisation au comité de reporter la date du dépôt de son rapport final sur son étude sur le renforcement des responsabilités des institutions fédérales en matière d'arts, de culture et de patrimoine
L'honorable Allister Surette 3303

Les travaux du Sénat
L'honorable Patti LaBoucane-Benson 3303